Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Domaine de direction Climat

Guide CORE pour les conseillères ou conseillers

Nouvel engagement de réduction (2025-2040) – Plan de décarbonation

---

But

Le présent guide est destiné à aider les conseillères ou conseillers d'exploitants d'installations (les entreprises) qui souhaitent soumettre, pour la première fois, un plan de décarbonation dans le cadre d'un engagement de réduction (exemption de la taxe sur le CO_2) à partir de 2025.

La remise du plan de décarbonation ne s'effectue que sous forme électronique via un formulaire dans le système CORE, sur le site Internet www.core.admin.ch.

Les exploitants d'installations doivent effectuer leur première remise du plan de décarbonation à la Confédération au plus tard **le 31 décembre de la troisième année** de l'engagement de réduction. En parallèle, certaines informations doivent être saisies via le formulaire dans CORE.

Veuillez noter que la remise définitive du formulaire, plan de décarbonation inclus, doit toujours être effectuée par l'exploitant d'installations. Pour qu'une conseillère ou un conseiller obtienne l'accès au formulaire, l'exploitant d'installations doit le lui accorder dans CORE (voir 3.1).

1 Connexion au système CORE

Pour accéder au portail CORE, vous devez disposer d'un login « AGOV » ou d'un « CH-LOGIN ». Entrez l'adresse www.core.admin.ch et sélectionnez la procédure de connexion souhaitée (« AGOV » ou « CH-LOGIN »). Veuillez noter que le « CH-LOGIN » ne sera plus disponible à compter du 1er novembre 2026. Si vous n'avez pas de « CH-LOGIN », nous vous recommandons de créer directement un login « AGOV ». Si vous utilisez déjà un « CH-LOGIN », veuillez passer à un login « AGOV » avant le 1er novembre 2026 (cf. eIAM Aide).

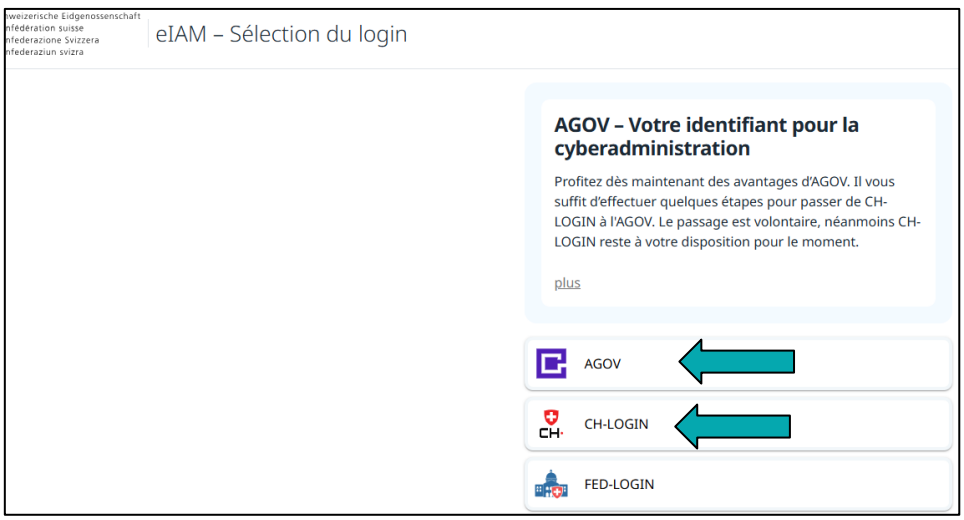

Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans le guide « Enregistrement AGOV ». Pour ce qui est du « CH-Login », vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le guide « Enregistrement CH-LOGIN ».

Lors de votre premier accès au portail CORE, vous devez accepter les conditions d'utilisation. Cette action doit être réalisée uniquement la première fois.

2 Enregistrement / identité

Une fois la connexion réussie, vous vous trouvez dans votre portail personnel. Pour pouvoir remplir un formulaire de remise du plan de décarbonation dans le cadre d'un engagement de réduction, vous devez disposer d'une identité.

Si vous disposez déjà d'une identité, celle-ci devrait apparaître sous « Mes identités ».

Si vous ne disposez pas encore d'une identité, cliquez sur « Enregistrer une nouvelle identité » et sélectionnez « Engagement de réduction / Exemption de la taxe sur le CO_2 ».

Si vous appartenez à un des deux pools de conseillères/conseillers (AEnEC ou act), enregistrez-vous en tant que **Collaborateur organe d'exécution**.

Si vous n'appartenez pas à un pool de conseillères/conseillers, enregistrez-vous en tant que **Collaborateur d'un bureau de conseil**.

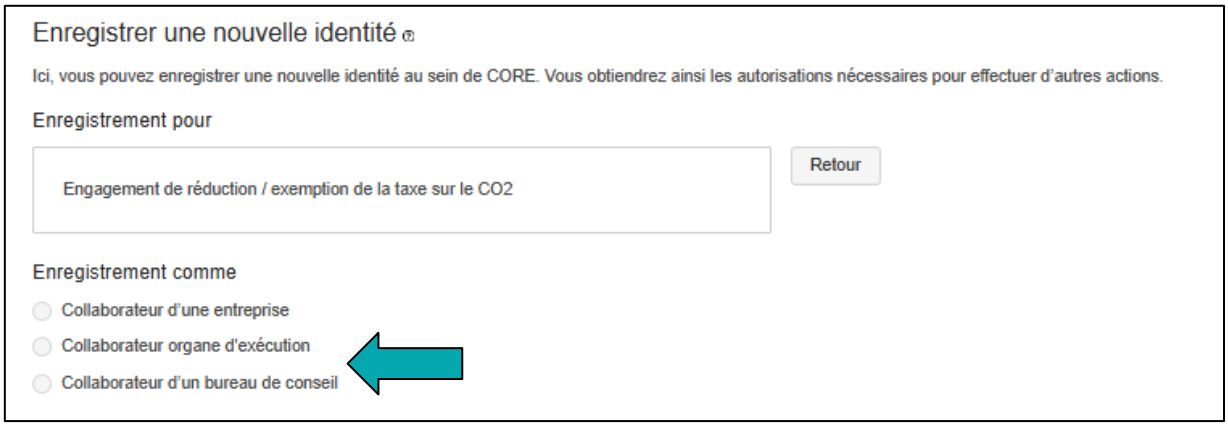

Renseignez les champs et soumettez votre demande d'enregistrement.

Vous recevrez une identité provisoire dans le système dès que vous aurez soumis la demande d'enregistrement. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) contrôle ensuite votre identité et vous envoie un courriel vous informant que l'enregistrement est finalisé.

3 Formulaire de remise du plan de décarbonation (transmis par un exploitant d'installations)

3.1 Interface pour les exploitants d'installations

Pour que vous puissiez remplir le formulaire d'une entreprise, l'exploitant d'installations doit vous y accorder l'accès. Pour ce faire, il doit tout d'abord cliquer sur « Droits d'accès » en haut à droit du formulaire.

Il faut ensuite cliquer sur « Donner les droits d'accès ».

Dans le masque de saisie, l'adresse électronique avec laquelle vous souhaitez vous enregistrer dans CORE doit être saisie. Il faut ensuite cliquer sur « Donner les droits d'accès ».

Vous recevrez ensuite un e-mail contenant le code d'accès.

4 Formulaire de remise du plan de décarbonation (transmis par un exploitant d'installations)

4.1 Interface pour les conseillères ou conseillers – Saisie du code d'accès

Dès que vous avez reçu le code d'accès, vous pourrez modifier le formulaire concerné.

Sous « Saisir le code d'accès », entrez ce code et cliquez sur « Envoyer ».

Sélectionnez l'identité avec laquelle vous souhaitez accéder au formulaire.

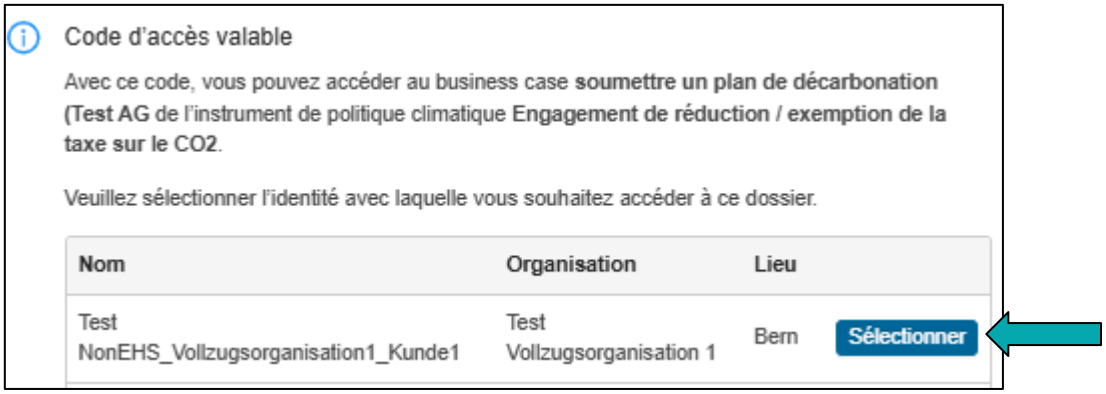

En cliquant sur le lien dans l'encadré vert, vous accéderez directement au formulaire en question.

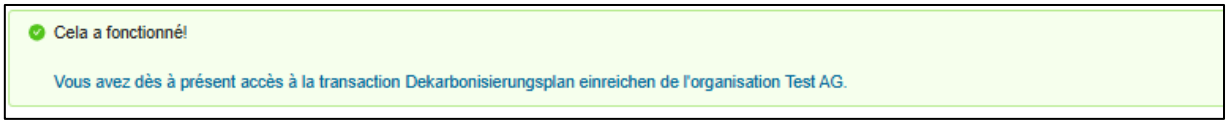

Vous pouvez alors éditer le formulaire.

4.2 Choix de l'option de remise

Il existe deux options pour soumettre le plan de décarbonation. L'option de remise est choisie à l'étape 1 (Informations importantes). Si vous disposez déjà d'un plan, sélectionnez « Soumettre le plan de décarbonation finalisé sous forme de document ». Si vous ne disposez pas encore d'un plan et que vous souhaitez en élaborer un directement dans CORE, sélectionnez « Saisir le plan de décarbonation dans le formulaire ».

Veuillez noter que les champs à renseigner dans les étapes suivantes varient selon l'option choisie. Il est donc recommandé d'effectuer ce choix au début du processus.

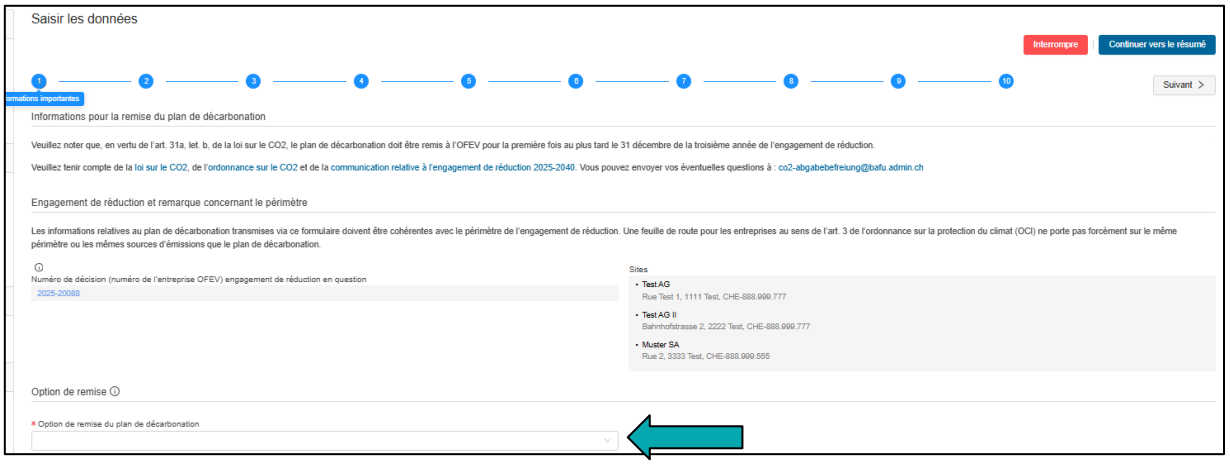

4.3 Importation de la liste des mesures

À l'étape 5 (Liste des mesures), vous pouvez fonder la liste des mesures sur la convention d'objectifs en vigueur (format Excel). Voici comment procéder :

Cliquez sur « Charger nouveaux documents » ou utilisez la fonction glisser-déposer pour téléverser le document Excel dans le champ « Charger nouveaux documents ».

Cliquez ensuite sur « Importer les mesures ».

Une fois le téléversement effectué, veuillez noter les points suivants :

- Dans le champ « Site concerné », il faut associer un site à chaque mesure.
- Veuillez contrôler que la bonne catégorie a été attribuée à chaque mesure (champ « Catégorie »)
- Vous pouvez ajouter manuellement d'autres mesures qui ne sont pas saisies dans le CO/COR en cliquant sur le bouton « + Nouvelle valeur ».
- Si une mesure est déjà mise en œuvre, vous pouvez remplir le champ « Début de la mise en œuvre : date effective » et, si cela est pertinent, le champ « Fin de l'effet : date effective ».
- Veuillez également consulter les « Informations pour la saisie de la liste des mesures ».

4.4 Contrôle par un conseiller

Avant toute remise dans CORE, un conseiller agréé doit avoir contrôlé le plan de décarbonation.

Si l'option de remise « Saisir le plan de décarbonation dans le formulaire » est sélectionnée, un résumé doit être généré à l'étape 8 (Contrôle). Il est envoyé au format PDF au conseiller qui contrôle le plan (hors de CORE).

4.5 Demande d'abaissement de la valeur minimale

À l'étape 9 (Haute température), il est possible de saisir une demande d'abaissement de la valeur minimale.

La demande fait l'objet d'un contrôle groupé avec le reste du formulaire et le plan de décarbonation. Toute adaptation des valeurs cibles ou de la décision est opérée dans le cadre d'un processus distinct.

4.6 Remarques destinées à l'exploitant d'installations

À l'étape 10 (Documents et autres), après avoir rempli le formulaire, vous avez la possibilité de saisir des remarques à l'attention de l'exploitant d'installations. Lorsque vous cliquez sur « Envoyer un e-mail à l'exploitant d'installations », les remarques saisies sont envoyées à l'exploitant. Ce dernier peut alors soumettre le formulaire avec le plan de décarbonation à l'OFEV.

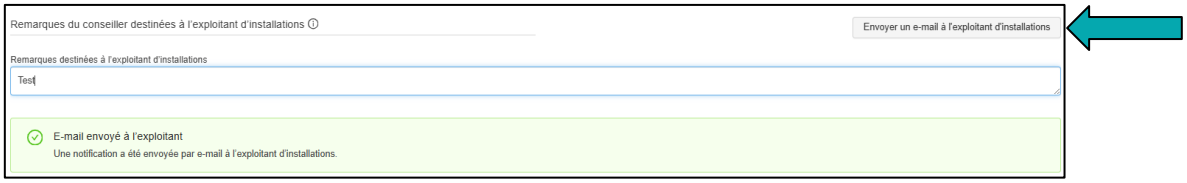

5 Indications d'ordre général

Vous trouverez ci-dessous des indications d'ordre général à respecter lorsque vous remplissez le formulaire.

5.1 Aides en ligne, base d'information et indications

En cliquant sur le symbole ⓘ, vous obtiendrez de plus amples informations concernant le champ en question.

Pour certains sujets, d'autres documents sont mis à disposition sur la base d'information ou directement à l'étape concernée.

À certaines étapes, des indications sont également fournies dans des encadrés bleus. Le cas échéant, veillez à en tenir compte.

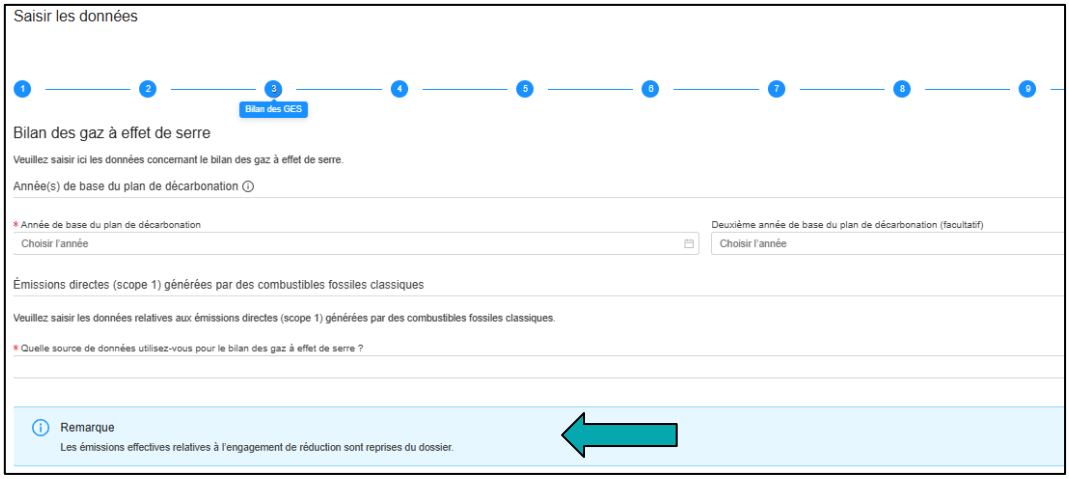

5.2 Saisir, ajouter et supprimer des données

Pour saisir des données dans CORE, écrivez directement dans les champs de texte libre ou cliquez sur le symbole « + » à côté du champ correspondant, ce qui ouvre une nouvelle fenêtre pour la saisie des données.

Pour modifier des données déjà saisies, cliquez sur le crayon à côté du champ correspondant.

Pour supprimer des données, cliquez sur le symbole « - » à côté du champ correspondant. Si des données ont déjà été saisies, il est possible de les ajouter dans le champ correspondant à l'aide du menu déroulant.

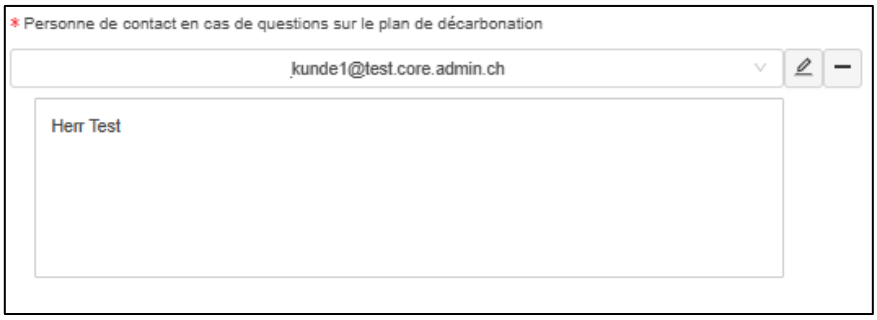

5.3 Chargement de documents

Le chargement de documents s'effectue par glisser-déposer. Vous pouvez faire glisser autant de documents que vous le souhaitez dans le champ « Charger nouveaux documents ».

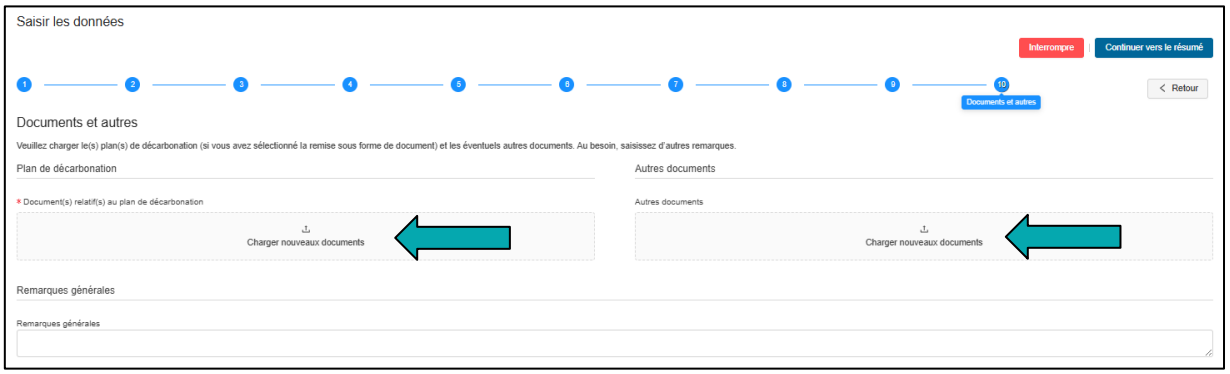

5.4 Traitement parallèle du formulaire et remise définitive

Veuillez noter que le formulaire peut être traité en parallèle par l'exploitant d'installations et par les conseillers qui y ont accès.

La remise définitive du formulaire, plan de décarbonation inclus, doit être effectuée par l'exploitant lui-même. Cette tâche ne peut être exécutée par les conseillers.

5.5 Correction

S'il manque des informations ou si l'OFEV a des questions concernant le plan de décarbonation et/ou votre demande d'abaissement de la valeur minimale, le formulaire sera renvoyé pour correction aux entreprises et aux personnes bénéficiant des droits d'accès. Le cas échéant, vous serez informé par courriel. Ouvrez le formulaire dans l'onglet « Mes données », sous « Mes demandes en cours », afin de vérifier les données conformément aux commentaires de l'OFEV et de les adapter en conséquence.

Remarque : La remise définitive du formulaire, plan de décarbonation inclus, ne peut être effectuée que par l'exploitant d'installations.

5.5.1 Interface pour les conseillers – Demandes en cours

Vous trouverez les formulaires en cours et leur statut dans l'onglet « Mes données ».

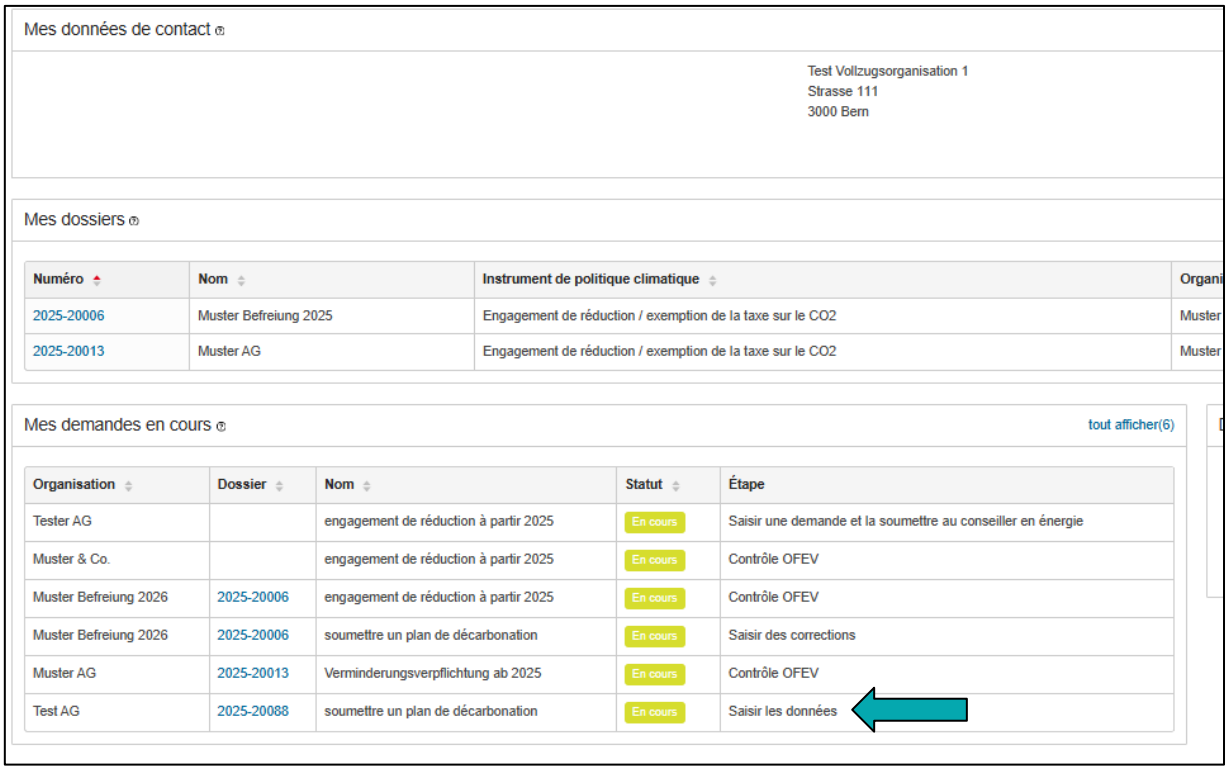

6 Questions et problèmes

Pour toute question ou en cas de problème, veuillez vous adresser directement à l'OFEV (co2-abgabebefreiung@bafu.admin.ch).